

RENCONTRE PROJEP #7

« RECOMPOSITIONS TERRITORIALES, COGESTION ENTRE POUVOIRS PUBLICS ET ASSOCIATIONS »

26 SEPTEMBRE 2022

Animée par :



Patrick CHENU

Président du Fonjep et directeur des MJC de France

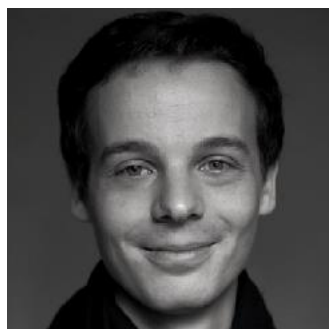
Avec l'intervention de :



Rémi DE MONTAIGNE
Délégué national de
l'UNADEL



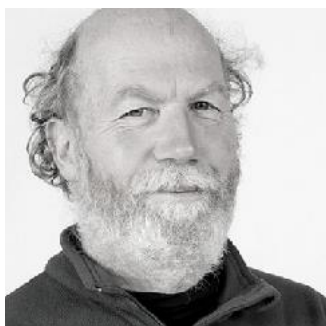
Laurent FRAISSE
Sociologue, membre
associé au LISE



Basile FRUMY
Charge de mission
stratégies territoriales, au
ministère de la Culture



Arnaud JEAN
Conseiller régional en
région Centre Val de Loire



Dominique NIORTHE
Représentant du CRAJEP
Nouvelle Aquitaine



Bernard PECQUEUR
Economiste, professeur
émérite à l'université de
Grenoble Alpes



Luciana RIBEIRO
Doctorante en sciences
économiques, Sciences po
Grenoble - laboratoire
pacte, et chargée de
mission RNMA



Edith VOISIN
Responsable du pôle
enfance, jeunesse,
parentalité - à la caisse
nationale des allocations
familiales, CNAF

Dominique GARET

Bonjour à toutes et à tous. C'est avec plaisir que nous nous retrouvons après la pause estivale pour cette 7^{ème} édition de nos Rencontres pour la Prospective de la Jeunesse et de l'Éducation populaire, les Rencontres PROJEP, initiées par le FONJEP. Merci à toutes les personnes présentes ici au FIAP, à Paris, ainsi qu'à vous qui nous rejoignez depuis chez vous *via* la retransmission en ligne sur YouTube. Je rappelle de nouveau aux présents et aux intervenants que ces rencontres sont diffusées en direct sur YouTube, qu'elles peuvent être vues également par la suite en diffusion différée. Pour toutes les personnes qui nous suivent à distance, il est possible de poser les questions ou de réagir *via* le chat de la page YouTube. Quelqu'un dans la salle fera remonter les réactions afin de venir interagir avec les intervenants.

Nous ne retrouvons ce soir pour échanger sur le thème des recompositions territoriales, cogérées entre les pouvoirs publics et les associations. C'est une grande ambition et ça fait des années que cela est porté au niveau du FONJEP. Vous l'avez compris, nous interrogerons les articulations entre les politiques publiques nationales et les priorités territoriales avec une des spécificités qui est la nôtre, qui est la cogestion des dispositifs entre associations et pouvoirs publics. En effet, le FONJEP est né d'une idée simple : les associations et pouvoirs publics sont complémentaires pour répondre aux besoins sociaux. Et c'est dans ce sens que depuis plus de 50 ans, le FONJEP assure un travail concerté sur les politiques publiques et qu'il est vigilant à privilégier des relations de confiance entre tous les acteurs. Cet ADN de cogestion permet aux FONJEP d'être un facilitateur, mais aussi un observateur des évolutions sociales, capable d'impulser des échanges d'expériences et de soutenir l'innovation. La table d'aujourd'hui mêlant chercheurs, acteurs de terrain, représentants de l'État en est la preuve. Il y a quelques jours, lors du congrès des régions de France, Elisabeth BORNE, Madame la première Ministre, disait : « Seul le collectif permettra de réussir. » Nous ne pouvons qu'être d'accord. Elle énonce comme premier principe la concertation, le dialogue continu avec tous sur les enjeux communs. Le second principe est la co-construction d'un programme de travail partagé, mais cela ne se fera pas sans le troisième principe, qui est le principe de différenciation, en tenant compte des spécificités de chaque territoire, de leurs atouts comme de leur fragilité. Enfin, le dernier principe énoncé est la transparence et la visibilité sur les moyens disponibles. Patrick CHENU, président du FONJEP, va animer cette table ronde. Merci à tous les intervenants d'éclairer comment ces principes sont au cœur de notre débat et comment ils aussi des pistes de solution pour un gestion réussie. Merci pour votre écoute.

Patrick CHENU

Bonsoir à toutes et à tous. Merci à Dominique, qui est le vice-président du FONJEP, au titre du collège associatif. Je ne vais pas refaire un discours d'introduction, mais je vous vais dire que je suis très heureux d'animer cette rencontre ce soir. Nous sommes au mois de septembre, c'est la reprise de notre cycle de rencontres. Celle-ci s'inscrit dans un ensemble de rencontres qui va se poursuivre en octobre, novembre et décembre où nous allons traiter plus spécifiquement aux enjeux des transitions. Les trois prochaines rencontres PROJEP porteront sur la transition numérique, transition écologique ou transition/rupture démocratique. Ce soir, on a souhaité travailler plus spécifiquement sur les grandes tendances liées aux multiples recompositions territoriales qui ont pu avoir lieu ces dernières années et essayer d'explorer ensemble quels sont, d'un côté, les effets de la réorganisation des services de l'État et des nouvelles responsabilités qui ont été confiées aux collectivités en matière de chef de file. Mais comment l'ensemble de ces éléments entraîne des conséquences très directes sur l'écosystème des associations et notamment des associations de jeunesse et d'éducation populaire. Et à quel niveau sont-elles impliquées, mobilisées dans la fabrication et le pilotage et la cogestion de ces dispositifs qui visent à soutenir la vie associative. Si on regarde les études, Jordan Paris nous a montré que le cadre institutionnel d'élaboration des politiques jeunesse au niveau territorial avait principalement affecté les échelles régionales et intercommunales, qui ont subi une suite de réformes sur la délimitation de leur territoire, mais leur champ de compétence, laissant plutôt les départements sur le bord au niveau de

ce jeu-là. Mais dans tous les cas, ce qui nous semble important de réfléchir ensemble, c'est cet enjeu de partenariat. Comment pouvons-nous instaurer une dynamique partenariale qui ne soit pas en mesure d'affaiblir les dynamiques départementales, mais de les renforcer et d'offrir un espace de valorisation.

Pour travailler sur ces différentes questions, on a fait le choix de travailler en binôme. Le premier duo sera composé de Bernard PECQUEUR, docteur d'état en sciences économiques, et de son alter ego, Laurent FRAISSE, sociologue. Nous travaillerons ici sur un regard historique, en tentant de répondre à la question de la décentralisation aux crises, de la co-construction et de la cogestion. Notre deuxième binôme travaillera la question du contrat territorial global à la co-construction de la pluralité associative vers une co-construction réussie. Nous aurons Édith VOISIN, responsable du pôle enfance jeunesse et parentalité à la CAF, et Lucina RIBEIRO, doctorante en sciences économiques à Sciences Po Grenoble et qui est également une chercheuse embarquée, actrice elle-même au sein du réseau national des maisons des associations. Troisième tandem, nous aurons Dominique NIORTHE, qui représente le CRAJEP Nouvelle-Aquitaine et d'Arnaud JEAN, conseiller régional délégué à la jeunesse et à l'engagement en région centre de Val de Loire. Ils aborderont ensemble la question du dialogue structuré territorial et de la co-construction de la politique associative. Enfin, dernier binôme, nous aurons de discuter avec Basile FRUMY, qui représente le ministère de la Culture et Rémi DE MONTAIGNE, délégué national de l'UNADEL. Ils travailleront sur la question de la politique publique nationale aux priorités territoriales : quelle efficacité, quelle fragilité ?

Je vais demander à chaque intervenant de se présenter rapidement et de nous dire ce que vous attendez de cette table ronde. Basile, souhaitez-vous démarrer ?

Basile FRUMY

Je suis chargé de mission stratégie territoriale au sein du département des territoires. Je suis ravi de pouvoir vous rencontrer. On a beaucoup de sujets communs à partager. J'ai l'envie de vous écouter et d'apporter ma pierre au débat.

Rémi DE MONTAIGNE

Bonjour à tous. Je suis content d'être ici, car l'UNADEL a reçu un agrément jeunesse et éducation populaire depuis peu, même si ça fait 30 ans que l'UNADEL existe et se revendique de l'éducation populaire. Si je suis ici, c'est pour partager l'approche qu'on peut avoir des territoires et ce qu'on y observe au quotidien notamment à travers un dispositif qu'on appelle les écoutes territoriales.

Arnaud JEAN

Bonjour. On a peu l'occasion dans nos différentes verticalités de croiser nos regards. C'est précieux, surtout au moment où il y a des situations très complexes.

Dominique NIORTHE

Bonjour à toutes et tous. Je représente effectivement le CRAJEP avec 27 associations de Nouvelle-Aquitaine. Mes attentes sont plutôt l'idée d'un débat, de discussions possibles, d'interventions. Nous avons beaucoup de choses à dire, mais nous avons aussi besoin d'écouter ce que les autres ont à nous dire.

Luciana RIBEIRO

Bonjour à tous. Ravie d'être ici aujourd'hui. J'interviens avec deux casquettes, celle de doctorante et aussi en tant que chargée d'étude des observatoires de la vie associative au sein du réseau national des maisons des associations. Mes attentes sont doubles, car la thématique de la cogestion des dispositifs est un enjeu important. Il est aussi important de faire émerger le rôle politique des associations.

Edith VOISIN

Bonjour. Heureuse de cette invitation. Lorsqu'on travaille à la CNAF, il est toujours intéressant de participer et de rencontrer d'autres acteurs nationaux ou de terrain. Ça nous permet de nous enrichir, d'autant plus qu'on est en fin de convention d'objectif et de gestion et qu'on a besoin dans cette période d'être nourri du terrain pour finaliser nos prochaines orientations sur le secteur de l'enfance et de la jeunesse.

Laurent FRAISSE

Bonjour. Mes attentes, c'est de faire dialoguer les termes de co-construction et de cogestion et d'entendre les autres intervenants sur le sujet.

Bernard PECQUEUR

Je veux dire qu'avant d'aller à l'université, j'étais assistant parlementaire. Lorsqu'on est assistant parlementaire et que les lois de décentralisation qui arrivent, c'était un observatoire exceptionnel. Ce que je souhaite, c'est d'apporter un message plutôt positif dans une période assez difficile. C'est une période d'incertitude qui ouvre énormément de possibilités. C'est important de débattre avec les acteurs sur les potentiels qui s'ouvrent à nous aujourd'hui. Rien n'est gagné, mais tout est possible.

Patrick CHENU

Merci pour vos présentations. Bernard, je vous propose de garder la parole pour une mise en contexte historique, savoir ce qui s'est joué au niveau des territoires et comment on peut mettre cette question en perspective dans des temps un peu plus loin.

Bernard PECQUEUR

Si on essaye de regarder historiquement à partir de ces années 1982-1983, on peut retenir peut-être trois temps. Le premier temps a été à un moment assez enthousiasmant pour ceux qui ont l'âge de son souvenir. 1982, 1983, ce sont des potentiels pour les collectivités territoriales. Des compétences nouvelles et en même temps ça il a accompagné d'un certain enthousiasme pour aller chercher dans la vie quotidienne des territoires de nouvelles possibilités de développement. Cela s'est fait à la sortie d'un mouvement d'après-guerre, de décolonisation. Les lois du deuxième âge de la décentralisation vont créer des intercommunalités, vont créer un nouvel étage dans la mille-feuille institutionnel. Mais c'est aussi la loi DDT, qui a créé les pays. Elle admet qu'il y a des citoyens qui peuvent avoir droit à la parole et qui peuvent, face aux décideurs, prendre cette parole. Cette prise de parole est déjà un premier exercice de la démocratie. Ensuite, il y a eu toute une série d'événements où ces conseils de développement marchaient plus ou moins bien. Il y a une forme de défiance du côté des collectivités territoriales, car elles se sont dit « c'est un contre-pouvoir qui né ». C'est souvent le cas lorsqu'une organisation citoyenne prend la parole. Cela peut être conçu comme un contre-pouvoir qu'il faut regarder avec suspicion.

J'ai cru à un moment donné que les collectivités territoriales allaient avoir la peau des pays. Finalement, c'est un peu plus compliqué que cela. Je n'insisterai pas plus sur ce mouvement qui a duré jusqu'aux années 2000 et qui a été un mouvement de renforcement de la philosophie de la décentralisation. Ensuite, on a un deuxième temps, qui est celui de délitement relatif de l'idée de décentralisation et de territoires. Parce que dans les premières années, on parlait de développement local comme slogan. Progressivement, dans le deuxième temps, vous allez avoir une dégradation qui va se manifester de plusieurs manières. La première, c'est la fin de l'aménagement du territoire centralisé. La DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) créée en 1962 a progressivement perdu de sa puissance. À chaque fois qu'elle changeait de nom, elle perdait un petit peu de ses pouvoirs. Aujourd'hui, c'est une vague agence qui ne dispose plus d'une quelconque force. Cet aménagement du territoire, l'État s'en est retiré. Évidemment, c'est laissé à un certain nombre de collectivités sans que les choses ne soient arrêtées.

La loi NOTRE marque la fin de ce deuxième temps. C'est-à-dire ce qu'on pourrait appeler une recentralisation régionale. En même temps, les communes se sont débarrassées d'un très lourd fardeau.

Car les collectivités ont les sommés de s'occuper de l'emploi, mais elles ne savaient pas comment faire. Quand toutes ces prérogatives sont parties à la Région, certains maires ont poussé un « ouf » de soulagement. La globalisation a créé et mis en évidence ces dépendances des territoires.

Cela a amené le dernier temps, le temps des crises. C'est relativement récent. Encore que, la crise climatique, ça fait 50 ans qu'on en parle et qu'on alerte. Au bout de 50 ans de palabres, si j'ose dire, on se trouve face à une accélération brutale du problème. Ceci entraîne des conséquences considérables, car ça veut dire que le modèle dominant du vivre-ensemble de nos sociétés, c'est la traduction de l'impossibilité de poursuivre dans cette manière-là. La crise du Covid a mis en lumière un problème de désocialisation. 1 million de personnes ont déserté les associations, en France, durant la crise du Covid. D'où le besoin aujourd'hui de passer au troisième temps qui offre des possibilités pour le monde associatif de retrouver une parole plus forte et un positionnement par rapport aux collectivités territoriales. La resocialisation passe par la relance du développement des territoires. Le territoire doit être une forme de construction sociale par les acteurs, où on s'appuie sur les différences, les spécificités. Quand on commence à introduire des différences, on fait parler des acteurs. Cela implique qu'il y ait une ouverture pour les associations.

Patrick CHENU

Merci Bernard pour ces propos liminaires qui ouvrent des perspectives sur ces enjeux de décentralisation. Laurent FRAISSE, vous évoquiez dans votre présentation le fait qu'on était plutôt passés en réalité de la cogestion à la co-construction ; peut-on brosser rapidement un état des lieux de ce qui peut se faire en matière de co-construction ?

Laurent FRAISSE

Oui, on participe avec Bernard Pecqueur au groupe « fait associatif et territoires » de l'Institut français du monde associatif¹. Un point de tension permanent dans les rencontres qu'on a eues, était entre le territoire institutionnel ou politico-administratif et le territoire construit par les associations. Et dans cette tension, c'est la relation entre associations et pouvoirs publics qui se joue. Ces dernières années j'ai eu l'occasion de travailler avec un certain nombre de têtes de réseaux associatifs sur la question de la co-construction de l'action publique, terme revendiqué par exemple par le Mouvement associatif, le Collectif des associations citoyennes, le RNMA² ou l'UFISC³, etc. Pour ces têtes de réseaux, la revendication renvoie à la fois une relation souhaitée avec les pouvoirs publics, mais aussi à un certain nombre de pratiques et d'expérimentations telles que la co-construction d'un conseil local de la vie associative à une politique métropolitaine de l'économie sociale et solidaire, en passant par un contrat ville avec un conseil citoyen.

On a essayé de donner un peu de contenu à ce terme de co-construction. On l'a défini comme un processus institué de participation ouvert et organisé d'une pluralité d'acteurs à l'élaboration, au suivi à la mise en œuvre et à l'évaluation de l'action publique. Ce qui est important ici, c'est la participation d'acteurs non institutionnels aux politiques publiques qui les concernent. La réflexion sur la co-construction permet à une association de se situer dans son rapport aux pouvoirs publics. La co-construction appartenant au registre participatif, ce n'est pas la norme des relations entre associations et pouvoirs publics. C'est plutôt une exception par rapport aux modalités habituelles de la décision publique. La co-construction ne relève ni du décisionisme où un élu procède seul aux arbitrages, ni du technocratie où l'administration et les experts ont la main sur la conduite des politiques publiques. La co-construction n'est pas du lobbying. Processus ouvert et organisé de participation, la co-construction se distingue en effet des consultations informelles, bilatérales et en coulisse d'organisations de la société civile qui peuvent être captives de réseaux notabiliaires, de pratiques clientélistes ou de la pression des groupes d'intérêts. Enfin, elle se distingue aussi de la nouvelle

¹ IFMA, <https://institutfrancaisdumondeassociatif.org/>

² Réseau national des maisons des associations.

³ Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles.

gestion publique qui s'est notamment traduite par la progression de la commande publique et qui a tendance à mettre en concurrence un certain nombre d'associations.

La co-construction, finalement, est une vision assez exigeante. Elle ne doit pas être confondue avec une simple consultation des associations où élus et techniciens viennent piocher des avis et des points de vue avant de décider. Il s'agit bien de coconstruire entre pouvoirs publics, associations et d'autres parties prenantes la feuille de route de la politique à mener. La co-construction a donc un objet concret d'action publique, un dispositif, un schéma ou plan local, un mode de contractualisation et de financement. Cela me semble aller au-delà des chartes d'engagements réciproques qui ont parfois tendance à se réduire à une délibération et à la signature de valeurs et principes partagés entre pouvoirs publics et associations.

Ce qui m'a intéressé dans l'invitation à ce séminaire, c'est de confronter cette conceptualisation de la co-construction au terme de cogestion revendiqué historiquement par le Fonjep. Dans les études que nous avons menées sur la co-construction, nous avons pointé deux limites ; la codécision avec le risque toujours possible d'un écart entre la feuille de route coconstruite et la délibération votée par les élus et également la cogestion. Souvent, la question de l'enveloppe budgétaire allouée à une politique est le parent pauvre des processus de co-construction. Bref, la co-construction atténue le principe de « qui paie décide », qui est souvent invoqué par les élus, mais n'arrive pas à le contourner. C'est sur ce point que le parallèle avec la cogestion est intéressant. Derrière le mot « cogestion », il y a pour moi une discussion instituée entre pouvoirs publics sur les ressources et les financements des associations. Ce sont des conditions matérielles de la vie associative sur lesquelles localement les associations n'ont pas toujours prise qui sont en jeu dans la cogestion.

Autre différence, dans la cogestion l'interlocuteur des associations était principalement l'État et ses services déconcentrés. La co-construction est davantage le fruit de la décentralisation et de sa complexification. D'une certaine manière, dans la co-construction, ce sont plutôt les collectivités territoriales qui sont les interlocuteurs principaux des associations. Dans nos études de cas, l'État était souvent la partie prenante la moins présente. D'une certaine manière, il est plus facile de coconstruire au local qu'au national. Il y a donc un renversement de la hiérarchie des acteurs du côté des pouvoirs publics. Du côté associatif, on retrouve le même cas de figure. La cogestion, dans la compréhension que j'en ai, correspond à l'âge de la structuration du monde associatif par les fédérations capables de négocier avec les ministères. Avec la co-construction, les interlocuteurs associatifs sont souvent des collectifs ad-hoc et pas toujours des représentants locaux de fédérations dont l'implantation et légitimité territoriales sont très variables. Enfin, là où la cogestion s'organisait autour d'une politique sectorielle, la co-construction s'ouvre à une approche locale ouverte à une pluralité de parties prenantes autour d'un projet de territoire.

Patrick CHENU

Merci Laurent et merci à tous les deux. Bernard pourrait reprendre sur ce rôle des acteurs associatifs dans ces nouvelles constructions territoriales et ces nouvelles opportunités qui s'ouvrent aujourd'hui. Quelle place pour les associations dans la définition de ces nouveaux territoires ?

Bernard PECQUEUR

Une fois qu'on a dit qu'on ne pouvait plus continuer comme avant se pose la question de « alors, on fait quoi ? ». Il faut entamer une réflexion sur un nouveau modèle. Pas uniquement un modèle productif, mais plutôt un modèle de vivre-ensemble en société. Le Covid a un peu désocialisé dans les campagnes, les associations s'en remettent, pour certaines, difficilement. Il faut construire de la sociabilité. J'aimerais évoquer les tiers lieux comme des lieux de resocialisation des citoyens. Le développement doit se réorienter. Et là, on trouvera une place pour les associations. Il faut comprendre, pour cela, ce qui fait la spécificité des lieux. C'est-à-dire comprendre qu'à un tel endroit, on ne fait pas la même chose qu'à un autre. Le principe d'imitation est un échec. Parce que nous ne sommes pas dans les mêmes conditions de réussite. Il faut sortir de cette idée de comparaison et jouer sur la spécificité des lieux. Elle permet de trouver des choses intéressantes, notamment ce qu'on appelle « l'économie de

l'inattendu ». C'est se mettre en condition et se dire qu'il peut se passer des choses qui n'étaient pas prévues. Concernant les tiers lieux, c'est typique de ce genre d'endroit. C'est un phénomène qui, depuis quelques années, croît de manière exponentielle.

Le deuxième aspect sur lequel il faut être attentif, c'est que les politiques publiques de développement sont encore très largement fondées sur l'attractivité. Évidemment, si je dis ça devant un parterre d'élus, je me fais sortir. Mais être attractif, ça veut dire copier son VOISIN. En général, quand on copie son VOISIN, on cherche à faire moins cher, ou plus facile. On a alors des effets de compétition qui sont inefficaces. Cette idée d'attractivité ne laisse pas la place aux associations, car c'est de la politique publique pure. Ce qui mute actuellement, c'est le passage d'une conception de l'attractivité à une conception de la cohésion des territoires. La cohésion des territoires est beaucoup plus large et les associations ont leur mot à dire. Parce que le vivre-ensemble, ce n'est pas encore un objectif économique. On a eu, et heureusement que c'est fini, l'idée qu'il fallait piloter les collectivités comme des entreprises. C'était illusoire, mais nous sommes toujours dans l'idée de performance. Or, dans la performance, on est toujours dans la confrontation entre le social et l'économique. On voit que les tiers lieux ne vont pas dans ce sens. Parce que c'est souvent un petit groupe de personnes qui ont envie de faire des choses. Moi qui ai travaillé sur le sujet, j'ai bien vu qu'ils ont travaillé de manière désordonnée. En même temps, ça fait émerger assez peu de soutien des collectivités. En soi, c'est bien l'idée qu'il faut que les citoyens prennent la parole. J'aimerais citer le sociologue Albert Hirschman, qui explique que : « La prise de parole c'est : soit je sors du système, soit je prends la parole. » En revanche, la prise de parole dit que le citoyen donne un avis qui n'est ni blanc ni noir. Il fait donc partie du processus de création de la politique publique. Il faut maintenant se hâter lentement. Il faut donc créer et formuler le problème. La formulation du problème passe par le dialogue. Derrière tout ça, il y a un renouvellement de l'action citoyenne et de la démocratie participative.

Patrick CHENU

Merci Bernard. Laurent, vous évoquiez tout à l'heure les conditions qui permettent de mettre en œuvre les logiques de co-construction et de cogestion. Qu'en est-il de pérenniser ces possibilités de co-construction ?

Laurent FRAISSE

Je vais rebondir sur ce que vient de dire Bernard Pecqueur. Selon moi, derrière cette posture de la cogestion, il y a l'idée que les budgets publics sont les budgets de tous les contribuables et pas le monopole de l'administration. Il y a ici des progrès majeurs à faire pour les acteurs associatifs sur la connaissance des enveloppes budgétaires et de l'ensemble des financements des collectivités locales aux associations, de leur évolution à la hausse ou à la baisse au cours d'un mandat électoral. Avec la cogestion, les acteurs associatifs ne cherchent pas simplement à construire d'une feuille de route, à définir des objectifs et à flécher des actions. Il s'agit pour les associations d'avoir une lecture budgétaire partagée de la politique publique avec les élus et techniciens. L'enjeu de la cogestion à l'échelle locale est celui d'une démocratisation de l'économie publique territoriale.

Je ne partage pas totalement l'avis de Bernard sur le Covid ; je pense que les élus et les collectivités ont fait de la co-construction entre collectivités locales et associations pendant le confinement. Les élus et techniciens ont fait sonner les « 06 » et ont mobilisé leurs réseaux avec les responsables associatifs. Dans l'urgence, on s'est assis sur une toute une série de procédures de commande publique. Coconstruire s'est avéré une solution efficace pour mener des actions de solidarité de proximité. Mais on n'a pas eu de retour d'expérience là-dessus. On aurait pu dire « cela a été efficace. Que pouvons-nous retenir de la co-construction dans l'urgence ? ».

Par ailleurs, je pense que les conditions politiques du second mandat d'Emmanuel Macron peuvent ouvrir une fenêtre d'opportunité sur la co-construction. Il y a un renversement sur la rhétorique sur la co-construction entre les gouvernements d'Edouard Philippe en 2017 et celui d'Elisabeth Borne en 2022. En 2017, le mot co-construction à l'époque était mobilisé par des fédérations associatives dans des tribunes de presse pour interpeller un gouvernement qui avait tendance à court-circuiter la société

civile dans une approche « jupitérienne » de la décision publique. Aujourd'hui, c'est le gouvernement qui parle de co-construction car il est obligé de « faire avec » pour mener sa politique et désamorcer la grogne sociale. Reste à savoir si la rhétorique de la co-construction se traduira en actes. Dans notre étude, on a analysé des cas où la co-construction résulte de l'intérêt bien compris des pouvoirs publics plus que d'un choix idéologique. Parfois, il y a des élus qui ne peuvent pas faire autrement. Il faut savoir décoder ou saisir ces moments.

Enfin, il faut également réfléchir à comment la co-construction de l'action publique recompose les regroupements associatifs à l'échelle territoriale, change ou élargit la représentativité et le répertoire d'action des têtes de réseau. Revendiquer la co-construction et s'appuyer sur les pratiques inspirantes est d'autant plus important dans une période où pointe une rhétorique populiste et autoritaire de remise en cause des corps intermédiaires comme contre-pouvoir. Il faut s'appuyer sur ces expériences de co-construction pour revendiquer que les corps intermédiaires sont consubstantiels d'une démocratie forte.

Patrick CHENU

Merci à vous. Il y a des questions ? Non. On avance sur le deuxième duo. On aura le plaisir d'entendre Luciana RIBEIRO et Édith VOISIN. La question que je peux vous poser Luciana, c'est comment le tissu associatif peut influencer des politiques publiques et réciproquement.

Luciana RIBEIRO

L'influence des politiques publiques sur le tissu associatif et vice-versa a déjà été étudiée par de nombreux chercheurs, comme Robert LAFORE ou Danièle DEMOUSTIER. Mais les deux parties prenantes font face à des changements de leur référentiel, leur organisation et dans leurs relations. Dès lors, les connaissances sont à revisiter, à analyser et à questionner, soit par rapport aux changements, soit par rapport aux effets. Pour nourrir un dialogue entre ces deux acteurs, la connaissance réciproque de la réalité du terrain, des enjeux de chacun, est très importante. C'est à ce titre que les observateurs de la vie associative permettent de construire cette connaissance, de la partager afin d'établir une vision commune. Si les statistiques nationales ont permis une bonne connaissance de la vie associative, la connaissance du monde associatif au niveau local est encore en friche. La question dès lors, c'est comment on peut prendre en compte les spécificités du secteur associatif et du territoire si on se limite à une démarche nationale d'observation. Également, comment on va situer et contextualiser l'apport des associations si les problématiques territoriales ne sont pas partagées ? C'est à ces questions que les observatoires de la vie associative ont essayé de répondre. La démarche de l'observation locale est apparue du constat des caractères très disparates des données des associations au niveau local. Les moyens d'analyser le tissu associatif sont très restreints, à un tel point que certains discours sont en totale déconnexion de la réalité du terrain. Il est nécessaire de se donner les bons outils pour réagir. Par exemple, en faisant l'analyse des données, on a vu qu'on a une grande proportion d'associations du secteur de l'action de solidarité et humanitaire. Cela nous a permis de faire l'hypothèse que ces résultats ont un lien avec une politique publique mise en place en 2014. Un autre exemple, il y a également une forte représentation des femmes dans les gouvernances des associations. Les politiques publiques au niveau local peuvent influencer la constitution sectorielle et organisationnelle du tissu associatif. Les profils des associations, l'identification de leurs besoins donnent des repères pour agir. Les observatoires sont donc des outils d'aide à la décision, notamment dans la construction des politiques publiques. On voit aussi que les observatoires sont des producteurs de données et d'interconnexion. Pourquoi ? Pour mettre un observatoire de la vie associative en place, il faut réunir plusieurs acteurs. C'est la fenêtre d'une dynamique locale. Pour vous donner un exemple, en Alsace, on a eu quatre acteurs locaux qui se sont réunis pour mettre en place un observatoire. Ils rassemblent aussi deux collectivités, la communauté européenne d'Alsace et la Ville de Mulhouse. Ces observatoires sont bien entendus un début de processus. À partir des résultats qui seront mis en place, partie importante pour la co-construction, c'est déjà un bon pas. Avant d'arriver à ma conclusion, je voudrais souligner qu'il y a

une grande complémentarité entre la logique d'observation et celle de la mise en place de la charte d'engagement réciproque. Au-delà du terme de charte, c'est la co-construction de la relation pérenne entre le secteur associatif et pouvoirs publics, qui est l'essentielle pour pouvoir ensemble de décider d'une politique de la vie associative. Il faut prendre en compte que ce processus est très varié et directement lié aux caractéristiques du territoire. Il y a un lien avec la façon de « faire la politique » du territoire. En conclusion, je dirais que l'observation de la vie associative locale est nécessaire, mais pas suffisante. Les politiques publiques vont influencer les tissus associatifs et vice-versa. Mais ce ne sont pas les seules variables. Les découpages administratifs influencent les associatifs, du fait de la concentration des lieux de décision, notamment. Pour finir, cette question renvoie à l'intérêt de réaliser une thèse pour comprendre cette relation de construction du tissu associatif.

Patrick CHENU

Merci beaucoup Luciana. On voit donc que la mise en place de ces observatoires de la vie associative crée les conditions, à un moment d'une co-construction, d'une réflexion commune. On voit que les observatoires fournissent effectivement des éléments qui vont nourrir des politiques publiques aussi locales, en faveur de la vie associative.

Mais on a ce sentiment qui demeure très fort au niveau des associations, d'être exclu de ces logiques de co-construction. Je me tourne vers Madame Édith VOISIN. Quand la CNAF a pensé à la mise en œuvre de ces CTG, avez-vous pensé à leur donner une place plus importante à la co-construction et aux associations ? Que peut-on en dire aujourd'hui ?

Édith VOISIN

Les CTG sont une démarche relativement nouvelle pour les CAF. Mais qu'est-ce que c'est ? En fait, c'est une véritable démarche d'investissement social et territorial qui vise à mettre en musique toutes les ressources de la CAF, tant les ressources financières que les ressources au niveau de l'ingénierie au service d'un projet de territoire, afin de délivrer une offre de service complète, innovante, et de qualité pour les familles et bien sûr une offre de service qui réponde aux besoins des familles. L'originalité de la CTG réside dans le fait qu'il s'agisse d'une démarche très transverse où tous les champs d'intervention de la CAF peuvent être mobilisés. L'objectif est d'analyser tous ces champs pour voir quels sont les besoins qui sont non couverts. C'est l'enjeu de ces CTG, de s'extraire de l'approche par dispositifs pour aller vers une approche transverse. Les CTG sont un vecteur important pour décliner à l'échelon intra départemental les politiques publiques portées par la branche famille notamment. Ces CTG s'articulent bien sûr avec d'autres cadres contractuels tels que les Schéma départementaux de service aux familles. L'idée n'est pas de faire une CTG complètement déconnectée du reste. Les CTG visent aussi à renforcer la continuité éducative sur les territoires. Via les CTG, On peut notamment agir sur le soutien et le fonctionnement aux accueils sur les temps périscolaires ou extrascolaires. En quelques chiffres, c'est un dispositif généralisé depuis 2014. Depuis janvier 2020, les CEJ sont progressivement remplacés par des CTG. En 2022, on dénombre 2520 CTG. Fin 2021, on peut dire que 61% des habitants en France métropolitaine étaient couverts par une CTG. Notre objectif à fin 2022, est d'arriver à couvrir le reste du territoire. Les CTG couvrent majoritairement les thématiques de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, de la parentalité et de l'animation de la vie sociale. Mais alors, quelle est la place faite aux associations ? Les associations sont bien présentes dans les CTG, notamment dans le diagnostic des besoins préalables. Elles sont aussi présentes dans le plan d'action des CTG, aux côtés des autres opérateurs en charge de la déclinaison des objectifs de développement de ce plan d'action. Ensuite, une fois le plan d'action établi, il y a une étape importante qui est la coordination des actions. Les acteurs associatifs sont également présents à ce moment-là, car les CAF financent cette fonction de coordination.

Les CTG sont en pleine progression. Pour l'avenir, les enjeux sont de faire vivre cette démarche, en se dotant de ressources capables d'animer les acteurs impliqués, créer des complémentarités. Il y a un enjeu fort au niveau du pilotage. Nous avons également un autre enjeu fort, c'est l'évaluation : mesurer

l'impact que ces CTG peuvent avoir sur les territoires, sur la mobilisation et l'implication des acteurs. On a encore une marge de progression importante sur ce sujet. Fin 2021, la moitié des CAF avait mis en place une démarche d'évaluation. Pour conclure, les premiers enseignements que nous pouvons en tirer, c'est qu'on voit qu'aujourd'hui la démarche CTG a permis de renforcer le partenariat stratégique avec les élus et acteurs du territoire et d'avoir une vision à 360 degrés des enjeux et des besoins d'un territoire et améliorer ainsi la prise en compte des besoins et des réponses à apporter. On se rend compte également que les CTG dotent les CAF d'un outil partenarial nouveau, un outil de proximité qui permet de nourrir les politiques et leur déclinaison à l'échelle des territoires. C'est une nouvelle gouvernance, qui doit être un levier pour décliner d'autres politiques publiques à l'avenir.

Patrick CHENU

Merci. On voit qu'avec les CTG, on progresse dans la considération pour les associations. Elles sont très présentes dans la partie mise en œuvre et action. Elles semblent néanmoins loin au niveau de la gouvernance. Des questions dans la salle ?

Un homme dans la salle

Merci. J'avais une question concernant les modalités de financement. Quelles sont-elles ? La question derrière est de savoir si les CTG sont de nature à créer des zones où les associations de déjouer les pièges de la mise en concurrence entre elles ?

Édith VOISIN

Au niveau des financements, les CTG sont un outil politique et il y a un cadre contractuel de financement. Tout ce qui est inscrit dans le cadre contractuel de la CTG bénéficie d'un financement spécifique ad hoc en plus du financement de base. Ce sont des financements qui accompagnent le fonctionnement des structures que les CAF accompagnent. Ce financement est pérenne. Il s'inscrit dans une pluri annualité. C'est très important, car pour les associations c'est un gage de sécurité. Nous sommes très attachés à cela. Les financements attribués en début de CTG valent pour toute la durée de la CTG, qui dure généralement sur cinq ans.

Patrick CHENU

Merci. Une autre question dans la salle ?

Un homme dans la salle

Je souhaite témoigner sur les CTG au regard des 1400 centres sociaux adhérents à la Fédération. Nous, ce qu'on remarque, c'est une très forte disparité dans la façon dont sont travaillées et portées les CTG de la phase de diagnostic, à la phase de mise en œuvre. Il y a des endroits où effectivement la coopération est très présente et d'autres où c'est beaucoup plus complexe, où c'est très descendant, très technocratique. La CTG est parfois un moyen de négocier entre de grandes villes ou de grosses intercos et la CAF sans qu'il y ait vraiment la présence des centres sociaux et d'associations locales.

Édith VOISIN

Comme les CTG sont négociées localement, à l'initiative des CAF, au niveau de la CNAF, on donne des directives, on fixe le cadre et puis localement les CAF s'en emparent et mettent en œuvre au regard de leur contexte local. Cela s'explique peut-être par le degré d'avancement et de maturité des CAF sur les CTG. Certaines CAF baignent dans « l'esprit » CTG depuis déjà très longtemps. Pour elles, c'est beaucoup plus facile d'être dans cette dynamique et dans la démarche qu'on souhaite impulser. A contrario, pour une CAF qui n'a pas participé au démarrage de l'expérimentation, c'est peut-être un peu plus compliqué de s'imprégner de cette démarche. Le travail qu'on souhaite faire autour de l'évaluation permettra de mettre en exergue tous ces points et d'apporter les modalités d'accompagnement qui sont nécessaires au réseau des CAF et faire en sorte qu'on ait une certaine homogénéité sur le déploiement et la mise en œuvre du dispositif.

Patrick CHENU

Merci pour vos questions et vos réponses. Je pense que ce serait intéressant de voir le futur de ces CTG. Qu'est-ce que va se produire dans l'inattendu au niveau des CTG sur les territoires. On va passer à notre troisième binôme, constitué d'Arnaud Jean et de Dominique Niorthé. Comment, dans vos organisations respectives, créez-vous ce terrain qui permet un partenariat régional fertile et qui vise à valoriser ces dynamiques.

Arnaud JEAN

Merci Patrick. Je vais être rapide sur la présentation. Effectivement, je suis au conseil régional. Je suis aussi, depuis quelques années, un élu local. Et surtout, je suis issu de l'éducation populaire. Peut-être que ça me donne un regard parfois un peu distancié et complice, mais dans le bon sens du terme, sur ces sujets. Cela fait partie des éléments, me semble-t-il, après seulement un an d'expérience sur ce mandat-là, que les relations entre les acteurs de l'éducation populaire de la jeunesse et la région Centre-Val de Loire sont plutôt de bonne facture. On s'appuie sur une histoire dans notre région. La pérennité de la majorité actuelle fait en sorte que les choses étaient déjà installées avant mon arrivée. Certains nouveaux profils d'élus, issus de la société civile et du tissu associatif, vont peut-être créer plus facilement des partenariats. Ça me paraît aller dans le bon sens. Sur ces questions de cogestion, dans la région, nous sommes attachés à la démocratie permanente. Comment on met en œuvre ces méthodes ? Ce n'est pas simple. On est aujourd'hui en phase de co-construction avec certains acteurs sur la politique de jeunesse régionale pour les six ans qui restent. Ce dialogue, cette co-construction, est intéressant. Ce partenariat nécessite beaucoup de temps, mais l'éducation populaire n'est pas un « vieux truc pour vieilles personnes ». C'est l'une des solutions pour faire société.

Dominique NIORTHE

La Nouvelle-Aquitaine a une caractéristique par rapport à d'autres régions, c'est qu'elle est issue de la fusion de trois régions. Il y a un enjeu initial où il a fallu se mettre d'accord. La caractéristique qu'on a eue, c'était de faire du commun dans des réseaux qui se connaissaient bien, pas bien ou pas. Nous nous sommes dit, parce qu'on se connaît bien, qu'il faut que chacun ait sa place et qu'il reconnaisse aux autres, leurs places. C'est un combat. Face aux politiques, nous montrions une certaine cohérence. Une deuxième chose, c'est qu'on peut parler, on peut se demander comment on passe à l'action. Avec le mouvement associatif, nous co portons des travaux, cette fonction. Ces éléments, pour nos réseaux, ont fait que nous avons été repérés comme réseaux pertinents. Il y a quelques années, la Région a signé avec le mouvement associatif la charte d'engagement réciproque. C'est un acte politique. Nous avons aussi pas mal utilisé un espace qui nous représente, le CESER, pour travailler sur différents chantiers. Un premier chantier a eu lieu sur la vie associative, le deuxième concernait la question de la pratique en amateur et des droits culturels. Nous travaillons actuellement sur la question de la jeunesse et de ses aspirations en Nouvelle-Aquitaine.

Patrick CHENU

Merci. Arnaud JEAN, comment est-ce que cette coordination des politiques jeunesse s'organise, comment se met-elle en œuvre ? Peut-on imaginer une forme d'équilibre entre la région et les associations sur cette question ?

Arnaud JEAN

C'est ce sur quoi on a envie de tendre. Mais ce n'est pas facile. Entre ce qu'a organisé la région Centre et se remettre en mode d'action collective pour élaborer une feuille de route concernant la politique jeunesse, c'est là où le chef de filât doit prendre toute sa place. Mais ce n'est pas facile. Parce que certains ont pu mal vivre ce chef de filât. Son enjeu est de montrer comment chacun prend sa place. Je pense qu'on a une obligation de travail collectif. Je pense que ce chef de filât doit s'appuyer sur des moments de diagnostics partagés et s'appuyer sur des objectifs convergents, s'appuyer sur la place de

chacun et chacune. Et surtout, savoir comment on pilote tout ça. On a créé au conseil régional un COJ de la région Centre. C'est un lieu de travail, de concertation, de dialogue. Ce COJ a besoin aujourd'hui d'être toiletté. Certains acteurs n'étaient pas présents il y a quelques années, ils ont besoin d'y être aujourd'hui. Des instances qui parlent des jeunes sans les jeunes, ce n'est pas possible. On a un conseil régional de la Jeunesse. Il est représentatif de la jeunesse de la région. Mais ça reste difficile d'instaurer ce dialogue-là. La règle du chef de filât, c'est une transparence totale. C'est ce qui crée la confiance et le dialogue en commun. On a un atout par rapport à la Nouvelle-Aquitaine, c'est que, nous n'avons pas bougé. Le périmètre administratif est resté le même. Bien entendu, il a besoin d'être questionné de temps en temps.

Patrick CHENU

Merci Arnaud JEAN. La transition était toute trouvée pour Dominique NIORTHE. Vous évoquiez la place des jeunes et le dialogue avec eux. Est-ce qu'en Nouvelle-Aquitaine, les conditions sont réunies pour instaurer une co-construction, voire cette cogestion des politiques publiques en direction des associations et de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Dominique NIORTHE

Je ne sais pas, il faudrait demander à un élu de la région. Ce chef de filât, j'y suis attaché par cette forme d'obligation de travailler ensemble. La Région Nouvelle-Aquitaine a monté la conférence territoriale de la jeunesse, qui était un processus de dialogue structuré. C'était annoncé comme tel. Il y a une volonté de faire avancer les choses. La question centrale pour nous, CRAJEP, c'est quand on a découvert que la Région lançait un tel projet, c'était se dire quel va être notre parti ? Il n'y a qu'une solution, c'est d'explorer les aventures faites localement par nos camarades de l'éducation populaire dans les territoires. Nous avons donc embauché une sociologue. On souhaitait témoigner d'expériences locales. Il existe en Nouvelle-Aquitaine des dizaines d'expériences de travail avec les jeunes. J'en connais quelques-uns, notamment à Poitiers, où le collectif « Happy jeunes », qui regroupe toutes les maisons de quartier, la mission locale, etc. qui travaillent sur ces questions. Ces expériences ont un intérêt. La question centrale est toujours la même : « Comment je construis un travail de relation pour penser ensemble et travailler ensemble. » C'est ça le dialogue.

Patrick CHENU

Merci. Arnaud JEAN, sur ces enjeux de coopération, quel peut-être le positionnement d'un élu ?

Arnaud JEAN

Cela ouvre le champ des possibles. Et cela consolide la confiance établie. Ça a au moins cet avantage. On a travaillé avec le CRAJEP dans notre région. Au fil des trois territoires, on a pu voir apparaître les opportunités dans les consultations de co-construction et d'en faire émerger là où il y en avait peu. J'ai trouvé néanmoins que l'investissement des collectivités locales était trop faible. Si on devait dupliquer ces expériences, on verrait rapidement les limites en matière d'accompagnement, d'animation, qui se posent à nous. On a une plateforme pour les acteurs qui sera inaugurée. Elle servira aux acteurs de la jeunesse et de l'éducation populaire pour créer une synergie. Cela a le mérite de redonner une visibilité au CRAJEP et à ses composantes. Cela met encore plus en lien direct les habitants d'un quartier, d'un village, avec les acteurs de l'éducation populaire. Aujourd'hui, on a été un peu chahuté par le paysage assez négatif renvoyé par les jeunes, qui parlent de précarité, qui se sentent abandonnés, qui n'ont pas accès à leurs droits. Cela engage le chef de filât. On doit travailler pour faire en sorte que chacune de nos positions, que notre action, pour permettent de répondre aux quatre vérités que les jeunes ont pu nous dire. Cela nous interroge. A quelques jours des 9 et 10 novembre prochains, de l'adoption en session du rapport sur la Jeunesse que je présenterai à l'Hémicycle, nous sommes encore en plein questionnement et en pleine co-construction de cette feuille de route.

Patrick CHENU

Merci. Dominique, sur ces logiques d'engagement réciproque des régions et réseaux associatifs, quelles conséquences concrètes pour les associations de jeunesse et d'éducation populaire ?

Dominique NIORTHE

C'est un vrai chantier pour nous. On s'interroge sur notre place dans ce monde qui est le nôtre. Sur la question du Covid, on a été sollicité et on a répondu pour faire des cellules. Nous avons été présents H24. On travaille sur des évaluations pour faire mieux. Dans une forme de quotidienneté, ce n'est pas facile de trouver des équilibres. Par exemple, c'est aussi la question des fusions, de la politique de trois régions différentes. On se rend compte qu'il y a des choses à travailler, parce que cette nouvelle région. La Nouvelle-Aquitaine, c'est la plus grande région de France, mais également la plus rurale. Il y a un vrai enjeu de réflexion sur comment une politique régionale doit être également adaptée aux territoires. Le plus gros champ d'emploi en Corrèze, c'est la vie associative. Ce n'est pas anodin.

Patrick CHENU

On pourrait faire un PROJEP sur les financements aux associations en 2023. On ne l'a pas dit, mais en complément, je souhaite rappeler que le dispositif de dialogue structuré territorial est rentré dans la loi en 2017 seulement, dans la loi égalité citoyenneté. Les acteurs mettent le temps nécessaire à le comprendre et à s'en emparer.

Dominique NIORTHE

Oui, peut-être rappeler qu'effectivement, ce terme de dialogue structuré est tombé dans la loi grâce au travail qui a été fait par le CNAJEP au niveau national qui est et après avec les déclinaisons régionales. C'est la démarche du dialogue structuré européen qui est décliné nationalement.

Patrick CHENU

Y a-t-il une question dans la salle ? On va enchaîner avec notre dernier binôme. On évoquait presque tout à l'heure en écoutant Dominique NIORTHE, qui nous parlait d'écoute territoriale quand il avait embauché une sociologue, qui allait voir ce qui se faisait sur le terrain. Sur ce quatrième binôme, on va essayer de travailler la question de la politique publique nationale aux priorités territoriales, quelle efficacité, et fragilité sur ce qu'on peut appeler du bricolage ou de l'artisanat territorial. On va accueillir Rémi de Montaigne de l'UNADEL et Basile Frumy qui représente le ministère de la Culture à cette table. Dans un premier temps, on va voir à travers l'organisation du ministère de la Culture comment ces politiques publiques nationales répondent aux priorités territoriales, à travers les DRAC et on verra dans un second temps avec l'UNADEL comment les territoires parviennent à capter ces différents dispositifs d'État pour faire vivre des dynamiques locales.

Basile FRUMY

Je travaille à la délégation générale à la transmission territoire et à la démocratie culturelle. Il est important de rappeler que cette une délégation jeune qui aura deux ans d'existence en janvier 2023. Elle fait partie de notre administration centrale s'est donnée pour mission de permettre aux habitants dans l'ensemble du territoire et dans tous les temps de la vie de participer à la vie culturelle selon ses choix. Il y a cette notion de droit culturel qui a été inscrite dans la loi. Notre délégation générale s'échine à rendre cela le plus concret possible. Les droits culturels partent du postulat que chaque être humain est un être d'histoire et de culture, avec des valeurs, un regard sur le monde. C'est un changement substantiel de notre approche. Je travaille au département des territoires. On travaille sur l'attractivité territoriale, notamment à travers la question du tourisme. On travaille sur les questions d'aménagement, on renforce notre action sur trois types de territoires prioritaires pour l'État : les territoires ruraux, les territoires ultra-marins et les quartiers prioritaires de la Ville. C'est un long travail qu'on vient à peine démarrer. Pour ceux qui ne sont pas extrêmement familiers avec notre organisation, nous sommes un ministère fortement déconcentré, avec les DRAC. Elles sont la porte d'entrée pour les associations, élus et collectifs d'habitants. C'est une structuration au service des territoires. Ce sont des

points en plus pour démarrer cette territorialisation des politiques publiques. Les DRAC bénéficient de plusieurs outils à disposition. Elles ont les subventions, elles peuvent apporter une expertise à des porteurs de projet, et la contractualisation. Ce n'est pas nouveau, mais aujourd'hui ça se développe de plus en plus, cette relation contractuelle avec les collectivités. Ce qui est important aujourd'hui dans nos débats, c'est cette démarche de projet culturel de territoire dans laquelle on souhaite s'engager de plus en plus. C'est élargir la table des acteurs concernés. On va donc renforcer la légitimité du projet, on se projette plus et on va sortir de ces logiques de filières pour une approche holistique. Cela me semble important d'insister sur cet aspect de contractualisation. Dans presque tous les contrats de ville, on a cette dimension culturelle. On sent qu'on a déjà quelque chose qui est en place et qu'il faut approfondir.

On a lancé cette année un fonds de soutien à l'innovation territoriale, qui permet de tenter des expérimentations. Cela soutient des projets innovants et engage la participation citoyenne des habitants. Les DRAC vont repérer et identifier ces projets culturels. Ces projets doivent être en association avec des acteurs qui sont hors champ culturel. Cela a révélé beaucoup d'initiatives locales et ça sera intéressant de regarder ce que vont produire ces expérimentations. On se donne le temps de regarder ce que ça donne. On se permet l'échec.

Patrick CHENU

Ça fait écho à ce droit à l'erreur que revendique l'éducation populaire. Un mot sur la gouvernance de ce dispositif ? Y a-t-il une forme de tour de table ?

Basile FRUMY

C'est instruit par les DRAC et on sait qu'elles ont une connaissance assez fine du terrain. Je ne l'ai pas dit en introduction, mais le secteur culturel est fortement associatif. On a un rapport qui date de 2018 et qui dit qu'il y a 15 000 associations culturelles qui naissent chaque année. Vu le peu de crédit, on ne voulait pas ouvrir trop grand la porte. On avait déjà tout un tas de projets qui était là, notamment le projet tiers-lieu. Car c'est un lieu qui est hybride et le croisement du public là-bas est intéressant.

Patrick CHENU

Merci. Rémi de Montaigne, comment une association nationale comme l'UNADEL, qui prône le développement local, arrive à être à l'écoute des réalités territoriales pour tisser de nouvelles politiques publiques.

Rémi DE MONTAIGNE

Sur la posture de l'UNADEL, nous sommes sur une posture de l'entre-deux. Ce triptyque d'acteur se fait entre les acteurs institués et non institués. On essaye de jouer sur cet entre-deux pour montrer et créer des dynamiques sur les territoires. La mission de l'UNADEL est de diffuser une culture du développement local, en s'appuyant sur les territoires, qu'on considère comme notre « terrain de jeu ». Dans ce construit social, il y a aussi un construit administratif qui fait sens et qui est imposé aux acteurs. Pour faire référence à Bruno Latour, tout le monde souhaite atterrir aujourd'hui, c'est pourquoi l'on invoque beaucoup les territoires (et parle moins d'espace territorial comme à une époque). L'Unadel pose comme idée que le territoire est un bien commun. On a un dispositif qui s'appelle les écoutes territoriales, qui mobilise bénévoles, salariés et experts associés et qui vont à la rencontre des territoires. On a écouté des communes, des intercos, des pays... On rencontre le maximum d'acteurs possibles autour d'une thématique, et cette année, nous avons écoutés 9 territoires sur « L'articulation entre les initiatives citoyennes et l'action publique locale : les transitions en commun ? ». Ce qu'on en ressort, c'est que sur ces neuf territoires, la question de l'héritage des organisations et de la réorganisation territoriale peut donner l'impression d'un s'essoufflement. On est sur des niveaux de plus en plus complexes à gérer et des réorganisations constantes des territoires. Malgré cet essoufflement, sur les enjeux de transition, ça foisonne de tous les côtés et dans tous les sens. Dernière chose, par rapport au constat des écoutes territoriales, c'est que la culture générale de la co-

construction est à renforcer. Aujourd'hui, on voit que la gestion des communs est à prendre en compte et nécessite de revoir ses postures. Tout ça pour dire qu'il y a beaucoup de bricolage territorial : jongler entre des idées, des projets et des dispositifs dans lesquels il faut que « ça » rentre. Aucune notion péjorative, simplement pour vous dire que les territoires font comme ils peuvent aujourd'hui, avec les moyens qu'ils ont. Malgré tout, les dispositifs sont pris comme des outils par les territoires pour faire vivre une certaine dynamique territoriale.

Aujourd'hui, on voit que ces dispositifs invitent à la co-construction. Ils sont faits pour. Ils incitent à cocréer. Quand on le dit d'un point de vue national, c'est très bien. Mais quand on arrive au niveau du territoire, et que pour coconstruire tel ou tel dispositif, il faut faire intervenir une personne, la même pour tous les autres projets, on rencontre une difficulté où les acteurs n'ont plus le temps d'être présents pour ces projets. La coopération demande du temps que les acteurs n'ont pas forcément. Au-delà de cette variable temps, les Ecoutes nous ont permis de relever quatre leviers identifiés dans les territoires pour les transitions : L'attention : On voit bien que l'interconnaissance entre les différents acteurs dans un territoire rural n'est pas toujours optimale. Il y a ce besoin ainsi qu'un besoin de reconnaissance. La deuxième chose, c'est l'intention. C'est de dire que la vision partagée du territoire est souvent peu explicite, peu partagée, peu lisible. Dans ces difficultés, il y a la nécessité de construire des espaces qui fonctionnent, qui permettent de créer des écosystèmes qui rassemblent les acteurs. Aujourd'hui, dans tout ce qui est un espace de co-construction, on voit qu'il y a un besoin de parler, une demande des habitants de parler d'ambition politique. Cela nécessite aux collectivités de se réorganiser par rapport à ça. Quand on rassemble les citoyens pour les concerter, il faut ensuite prendre en compte la parole citoyenne et la valoriser dans le cadre de politiques plus transversales. Ce qui rejoint le dernier levier que nous avons identifié qui est celui d'une ingénierie ingénieuse qui se rapproche plus de la facilitation que de la « simple » ingénierie de projet.

Patrick CHENU

Est-ce qu'on peut dire que la culture contribue à la redéfinition des territoires et à leur remise en récit, Basile ?

Basile FRUMY

Oui, se pose derrière la question de comment on s'approprié le territoire et qu'est-ce qui fait territoire ou patrimoine. Les réponses sont extrêmement variées. On n'a plus besoin des experts pour nous le dire. On a besoin de se poser ces questions. Concernant la co-construction, cela doit être un point de vigilance permanent. On a lancé pendant la crise sanitaire un cadre de discussion entre l'État et les représentants de l'élu. Ça fait beaucoup de monde. Encore une fois, il sera intéressant de voir ce que ça produit parce qu'ils ont été installés partout en France. C'est un cap qui va favoriser la territorialisation de nos politiques culturelles. C'est l'adaptation de nos politiques publiques aux spécificités locales. Chacun aura une réponse à votre question, c'est assez personnel.

Patrick CHENU

Merci. Nous avons deux questions du tchat. Dominique, vous pouvez nous les lire ?

Dominique GARET

Nous avons une question très précise directement pour Basile : « Les premières expériences repérées dans le cadre du fonds innovation donneront-elles à une synthèse de retour sur action ?

Basile FRUMY

Sur ce fonds d'innovation territoriale, c'est toujours en cours. On a séquencé cela en deux vagues. La deuxième va bientôt se terminer. On n'a pas encore communiqué là-dessus, mais quand on pourra le faire, on le fera.

Patrick CHENU

Merci. Pour conclure, Bernard Pecqueur, qu'est-ce que vous reprenez de cette table ronde de ce soir ?

Bernard PECQUEUR

En un mot j'ai l'impression qu'on a ouvert la boîte de pandore des relations entre les politiques publiques et l'action collective. On s'aperçoit que c'est le cœur du problème, mais en même temps, il y a du boulot. Il y a des ponts dans la définition de ce qu'est une politique publique par rapport à une action collective. On a trop souvent pensé que la politique publique est au service de tous alors que les associations sont des « trucs » particuliers, qui ont un objectif délimité. Cette dichotomie n'a pas lieu d'être. L'action des associations procède du rassemblement de gens qui ont les mêmes problèmes. Il y a donc un côté parfaitement collectif dans les buts des associations. Il ne doit pas avoir de conflit entre les politiques publiques et l'action collective.

Laurent FRAISSE

Je pense que toutes ces questions renvoient l'autonomie de la capacité des acteurs associatifs à interpeller et être en capacité de créer leurs propres espaces d'interpellation des services publics. L'agenda et les enjeux sont posés par les acteurs. Je trouverai intéressant de pouvoir penser cela dans des démarches de co-construction.

Édith VOISIN

Ce que je retiendrai, c'est la multiplicité des acteurs, des initiatives et la nécessaire coordination des acteurs à l'échelle des territoires pour la bonne efficacité des projets et actions au service des familles.

Luciana RIBEIRO

La richesse des échanges. Ça me rend heureuse que la thématique de ma thèse soit un enjeu pertinent. On revient toujours au territoire, et à la construction du territoire, et comment on peut analyser tout cela avec des méthodologies innovantes.

Dominique NIORTHE

Ce qui me semble intéressant, c'est que je perçois une volonté partagée de répondre à ces questions. Il faut passer à l'acte, c'est politique. Je m'attache beaucoup à cela et j'ai l'impression que c'est porté par des personnes différentes. Il faut trouver et être avec des gens qui ont envie de cela. Il faut avoir envie de partager une forme de pouvoir.

Rémi de MONTAIGNE

Malgré le contexte qui pourrait amener à une forme de repli sur soi, on a une forme de prise de conscience de la nécessité de sortir d'une certaine idéologie et ce besoin de construire de nouveaux récits territoriaux en allant vers de nouvelles logiques de coopération. Coopération y compris avec le vivant non humain et je fais référence à l'initiative du parlement de Loire menée par le POLAU qui dit « et si jamais on donnait une personnalité juridique à un fleuve comme la Loire, que se passerait-il en termes d'aménagement du territoire ? » ;

Basile FRUMY

Je retiens la multiplicité des initiatives et la complexité et la difficulté pour tout le monde de sortir de son secteur pour aller vers l'autre et mettre concrètement en œuvre cette co-construction. Mais ça fait plaisir à voir que tout le monde souhaite s'en saisir. Cette question territoriale est juste, il faut continuer à la creuser.

Patrick CHENU

Merci à l'équipe du Fonjep, à FaireProd. Vous retrouverez en ligne cette présentation très prochainement. On se donne rendez-vous le lundi 17 octobre, qui va parler de transition numérique. Merci beaucoup.